

2020-32 Séance du conseil municipal du 16 juillet 2020
Service : Finances et commande publique
Référence : S.H.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

Le jeudi seize juillet deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 10 juillet 2020, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Ludovic Joyeux, 1^{er} adjoint. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35 quorum : 18.

Étaient présents : Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Corinne CHÉNARD, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Patrick ÉVIN, Hervé LEBEAU, Dolores LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MÉNARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Mathilde BELNA, Hélène RAUHUT-AUVINET, Fabien HALLET, Julien ROUSSEAU, Enzo BONNAUDET, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Frédéric BOUDAN, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Pierre CAMUS-LUTZ à Guy BERNARD-DAGA

Gilles PHILIPPEAU à Ludovic JOYEUX

Patricia GUILLOUËT à Clotilde ROUGEOT

Yves ANDRIEUX à Marie-Estelle IRISSOU

Odile DENIAUD à Dolores LOBO

Julien PELTAIS à Julien ROUSSEAU

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaires : Hélène Rauhut-Auvinet et Farid Oulami

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'approbation du compte administratif du budget pompes funèbres intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2019 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif du budget annexe pompes funèbres, conformément aux modalités suivantes :

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	5 021,22 €	- €	- €
Dépenses	5 021,22 €	- €	- €
Résultat antérieur reporté		5 021,22 €	
Résultat de clôture 2019		5 021,22 €	- €
Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	117 118,60 €	70 993,98 €	
Dépenses	117 118,60 €	67 794,44 €	
Résultat antérieur reporté		44 118,60 €	
Résultat de clôture 2019		47 318,14 €	
Résultat cumulé		52 339,36 €	- €

Le compte administratif 2019 budget annexe pompes funèbres est disponible en mairie, à la Direction générale.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 6 juillet 2020 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2019 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

Après que Madame le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe pompes funèbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

A Couëron, le 16 juillet 2020

Ludovic Joyeux
1^{er} adjoint



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée du 27 juillet 2020 au 10 août 2020 et transmise en Préfecture le **24 JUIL. 2020**